



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cancer du côlon

Question écrite n° 53608

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux-Bacquet attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur le dépistage du cancer colorectal. Sachant que les chances de guérison dépassent les 80 % si le cancer est détecté et pris en charge à temps, on mesure les gains significatifs qu'un dépistage bien conduit et efficace pourrait obtenir en termes de réduction de la mortalité. En juin dernier, le lancement de la campagne à l'échelle nationale était annoncé pour le début de 2001, elle souhaite donc connaître les étapes de la mise en oeuvre du dépistage.

Texte de la réponse

L'ANAES a émis en janvier 1998 des recommandations sur le dépistage du cancer colorectal, proches des recommandations du comité consultatif de l'Union européenne de 2001. Un groupe technique a été constitué qui a établi, selon les recommandations de l'ANAES, des cahiers des charges pour sa mise en oeuvre. Les textes réglementaires seront publiés prochainement. Le dépistage du cancer colorectal sera proposé dans dix départements dès la fin de l'année 2001. Un appel à candidature sera lancé à l'automne par le FNPEIS (Fonds national de prévention, d'éducation et d'information en santé), qui assurera le financement de ces programmes dans l'attente de leur généralisation d'ici à 2003. Ce programme garantira un égal accès de tous au dépistage et fera bénéficier chacun des mêmes garanties de qualité. Tous les deux ans, les hommes et les femmes de cinquante à soixante-quatorze ans ne relevant pas d'autres stratégies de prise en charge seront invités à effectuer un test de détection de sang occulte dans les selles. Ces tests seront remis par les médecins traitants, dont la participation est un élément essentiel pour l'efficacité de la campagne de dépistage. La lecture des tests sera réalisée par du personnel formé, selon un cahier des charges précis comprenant un contrôle de qualité. La gestion de la campagne de dépistage sera effectuée par une structure de gestion, instance opérationnelle unique pour tous les dépistages des cancers, à l'échelle d'un ou plusieurs départements. Celle-ci s'assurera de la réalisation des tests et de leurs résultats, de la qualité du dispositif et du suivi des personnes dépistées positives avec le concours des gastro-entérologues.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53608

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2000, page 6440

Réponse publiée le : 8 octobre 2001, page 5818